

## LE GRAND BISSE DE LENS

Des trois bisses de la Contrée de Lens, le « Grand Bisse », qui est le plus long et le plus important, fut construit le dernier.

Depuis bien des années les habitants de cette belle contrée, desservis par des bisses dans la partie supérieure et inférieure de leur région, sentaient le besoin d'en avoir un pour arroser la partie centrale qui est la plus intéressante de leur splendide territoire.

En conséquence, au commencement du quinzième siècle, ils construisirent avec beaucoup de peines et d'efforts un bisse à travers les énormes rochers de la « Forêt des champs ».

Ce bisse, dont on voit encore des vestiges dans divers endroits, ayant été abandonné pour des motifs que nous ignorons, les habitants de la Contrée de Lens prirent la détermination de construire le « Grand Bisse » actuel. Le pasteur de la paroisse, le Prieur Jean de Lens ou Jean Crossar, fut chargé par les délégués des quatre quartiers de la commune d'exécuter cette grande et belle entreprise. Ce bisse qui a environ 13 kilomètres devait se construire en deux ans.

Voici la teneur de la convention passée le 21 juillet 1448, dans le verger du prieuré, à côté du cimetière, entre le Prieur Jean de Lens et les délégués des quatre quartiers de la commune de Lens pour la construction du « Grand Bisse ».

La traduction de cet intéressant document est due à la bienveillante entremise de M. l'abbé Tamini, curé de Bex.

*Acte concernant le Bisse.*

A rendre notoire que le vénérable religieux Seigneur Jean, Prieur de Lens, d'une part, et Vuillemod Bagnoud, banneret d'Icogne, Jean Jacquetti, Boson Jean Willenci pour la Ville et le quartier de Lens, Antoine Cordonier pour le quartier de Chermignon d'en haut, Antoine Berthet, Jean Mellet pour la ville de Chermignon d'en bas et pour la moitié du quartier, Jean Bonvin pour la ville de Diona (Diogne) et Montana, pour l'autre moitié du quartier, en leur nom et au nom de tous les hommes des dits villages et quartiers de la paroisse de Lens, d'autre part. Les parties susnommées librement passent à l'arrangement suivant :

Le seigneur Jean, Prieur, s'engage à faire un aqueduc ou « Torrent Neuf » qui aura au fond et en largeur des dimensions données. Il doit commencer à l'eau de la Rière, dans la vallée dite « Leysoc » au plan de « Lusello » sur le territoire de la Commune de Lens et passer, de là, sur le territoire d'Icogne et la forêt de la Véréglaz jusqu'au torrent de Monia, de la Contrhattaz par Chermignon d'en bas. Qu'il fasse bien cet aqueduc conduisant vers le village de Chermignon d'en bas, avec les mesures de manière à ce que l'eau puisse

bien couler. Les parties choisiront quatre hommes probes de la dite paroisse et quatre du dehors, qui ont la charge d'accorder les parties, s'il y a désaccord. De plus, le Seigneur Prieur doit faire l'ouvrage depuis la prochaine fête de la St-Jean en deux ans. En outre, le prédit aqueduc doit être divisé en huit parties égales, selon les ordres donnés. Au reste le Seigneur Prieur aura à achever une partie à la réquisition de ses gens. De même le Prieur doit le faire à ses frais et le maintenir de manière à ce qu'il puisse fournir l'eau pendant dix jours consécutifs. Il est entendu de même que les parties qui adhéreront à cet ouvrage ne doivent pas empêcher le Prieur de faire passer l'eau à travers leurs propriétés, leurs maisons, où il est opportun de tracer le bisse.

Il est décidé que le Seigneur Prieur et ses gens peuvent prendre des pierres partout où ils veulent, pour mener leur ouvrage à bonne fin, et s'il surgit un dommage pour un tiers, de le faire taxer par les experts. Les députés sus-nommés promettent au Prieur, pour son travail 560 livres mauricoises de monnaie en usage en Valais, 200 setiers de bon vin rouge ou blanc, 40 muids de seigle (mesure de Lens) et 20 quintaux de fromage à livrer selon entente préalable<sup>18</sup>. D'abord à la prochaine fête de l'Assomption de la Ste-Vierge 80 livres mauricoises, 20 muids de blé et 10 quintaux de fromage, et, aux prochaines vendanges 100 setiers de vin. De même à la prochaine fête de St-Hilaire, 80 livres mauricoises, et à la fête de la Pentecôte encore 80 livres. A la prochaine fête de l'Assomption 20 muids et dix (10) quintaux de fromage. Et aux vendanges suivantes 20 setiers de vin. A la prochaine fête de St-Martin encore 80 livres mauricoises. Idem 80 livres. De même au bout d'une année à la St-Martin et ainsi de suite.

Témoins Nicodus Beneton, procureur de Géronde, noble Petermann de Platéa, Nicod Dansech (Anchettes), Jean de Lescheller de la Paroisse de St-Maurice de Lacques et Jean Cordonier, juré de la Chancellerie de Sion, qui a levé l'acte au nom du vénérable Chapitre, au nom duquel moi Perrodet Marionis d'Ardon (di Arduno), juré de la dite chancellerie j'ai stipulé. — Fait dans la villa de Lens, dans le verger du Prieur, à côté du cimetière, le 21 du mois de juillet, l'année 1448, sous l'empire de Frédéric III, et l'évêque-pat de Guillaume VI de Rarogne.

N. B. — Nous ferons remarquer que le Prieur Jean a tenu ses engagements : la construction du Grand Bisse fut faite en deux ans. Nous en avons la preuve dans l'achat d'un droit d'eau en 1450 sur le *nouveau bisse qui coule au-dessus du village d'Icogne*. Cet achat fut fait par le Prieur Jean en vue d'arroser la ferme du prieuré à Chelin.

O. Mudry.

<sup>18</sup> Une livre mauricoise valait fr. 1.94 de notre monnaie. Un muid valait 12 fischellins et le fischellin contenait de 15 à 20 litres : sa contenance variait selon l'endroit.